



Double Succession non faite

Par **Laetitia BRIFFAUT**, le **08/02/2017** à **19:14**

Bonjour,

Ma famille souhaiterait régulariser une succession non faite suite au décès de ma grand-mère qui nous a quittée il y a 12 ans.

Le soucis premier est que la succession à la mort de mon grand-père n'a déjà pas été faite. De plus la maison de ma grand-mère est occupée par un oncle qui l'habite à titre gratuit depuis le décès de ma grand-mère (accord commun des héritiers). Comme il vivait avec elle à son décès, les choses sont restées telles quelles depuis (sauf qu'il s'est marié et à eu 2 enfants).

A ce jour nous somme sommes complétement perdus quant à ce que nous devons faire maintenant.

Devons nous vendre la maison pour payer les frais de succession, qui doit les (tous souhaitent refuser la succession mais il y a plusieurs générations d'impliquées dont des enfants en bas age...).

Pourriez-vous m'éclairer?

Merci de votre aide.

Laetitia